COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2023

Nombre de Conseillers

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf Juin, à 19 h 00,

En exercice: 11

le Conseil Municipal de la Commune de SAINT BRICE,

Présents : 10

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

Votants: 10

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrice VINCENT, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 09.06.2023

Présents (10): M.VINCENT Patrice (Maire), M. RESTEROU Stéphane (1er Adjoint), M.BROCHET Pascal (2ème Adjoint), Mme DUMAS DU MASNOIR DE FORTMONT Marie (3ème Adjointe), M.CAILBAULT Alexis, M.COUVIDAT Éric, Mme LAINE DANIELE, M.BIROLEAU Philippe, M.GADY Philippe, M. SAVARIAU Emmanuel (Conseillers Municipaux)

Absent Excusé (1): Mme BLONDIN Isabelle

Mme DUMAS DU MASNOIR DE FORTMONT Marie est nommée secrétaire.

1/ADHÉSION AU SERVICE CDGRH+.

Monsieur le Maire informe les élus d'un service proposé par le centre de gestion pour aider les collectivités lors d'un manque de personnel au sein des Mairies. Le Maire expose le problème que rencontre la Mairie, d'un manque de personnel suite à un congé parental de l'agent titulaire du poste. L'opposition émet un avis concernant la difficulté de recrutement et interroge le Maire sur le problème.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à la majorité des voix (Pour : 7/ Contre : 0/ Abstention : 3) l'adhésion au service CDGRH+.

2/ADHÉSION DE LA COMMUNE AU SERVICE COMMUN INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'AFFICHAGE PUBLICITAIRE ET D'ENSEIGNES DANS LE CADRE DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ DE GRAND COGNAC.

Monsieur le Maire porte à connaissance l'adhésion de la commune au service commun instruction des demandes d'autorisation d'affichage publicitaire et d'enseignes dans le cadre du règlement local de publicité de Grand Cognac. L'opposition émet un avis d'abstention concernant l'adhésion de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à la majorité des voix (Pour : 5/ Contre : 1/ Abstention : 4)

3/ AVIS SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ARRÊ. TÉ LE 27 AVRIL 2023.

Le maire informe le conseil que le PLUI est adopté par l'ensemble des Maires et des personnes membres du conseil communautaire. Il procède à la lecture de l'arrêté en date du 27 avril 2023 pour les conseillers. Le Maire informes les conseillers que le PLUI reprend le PLU, les modifications qui seront apportés sur la commune son évoquées et les plans de celles-ci seront jointes à la délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à la majorité des voix (Pour : 5/ Contre : 4/ Abstention : 1)

4/ VENTE A L'AMIABLE D'UN BIEN IMMOBILIER COMMUNAL (MAISON DE JEAN CLAUDE BLANCHON)

Monsieur le Maire informe les élus de la vente à l'amiable d'un bien immobilier communal, la maison de Jean Claude BLANCHON. Il procède à la lecture des articles concernant la gestion des biens immobiliers et évoque une tranche de prix pour la vente de la maison.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à la majorité des voix (Pour : 5/ Contre : 4/ Abstention : 1)

5/6 CONVENTION D'UTILISATION DE LA SALLE DES FÊTES RUE JACQUES DELAMAIN. ET REGLEMENT INTERIEUR DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES FÊTES RUE JACQUES DELAMAIN.

Le Maire procède à la lecture de la convention d'utilisation de la salle des fêtes. Il évoque aussi la mise en place d'un règlement intérieur et des tarifs de locations. Un exemple de règlement intérieur d'une autre commune est lu et a servi de modèle pour l'élaboration de celui de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à la majorité des voix (Pour : 6/ Contre : 4/ Abstention : 0)

7/ FERMETURE DE POSTE PAR LE DÉPART EN RETRAITE D'UN ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ER CLASSE.

Suite au départ en retraite d'un adjoint technique principal de 1ère classe, le Maire informe les conseillers de la fermeture du poste. Que le recrutement d'un futur agent technique est en cours car la commune est en manque de personnels techniques.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à la majorité des voix (Pour : 10/ Contre : 0/ Abstention : 0)

8/ CRÉATION D'UN NOUVEAU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2ème CLASSE.

Suite à la fermeture du poste d'adjoint technique principal 1ère classe, le Maire informe les conseillers de la mise en place du recrutement d'un agent technique au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe et donc de la création d'un poste au sein de la commune pour procéder à un recrutement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à la majorité des voix (Pour : 10/ Contre : 0/ Abstention : 0)

La séance est levée à 20h10.

Fait à Saint-Brice, le 7 juillet 2023

Le Maire,
Patrice Vincent
SAI